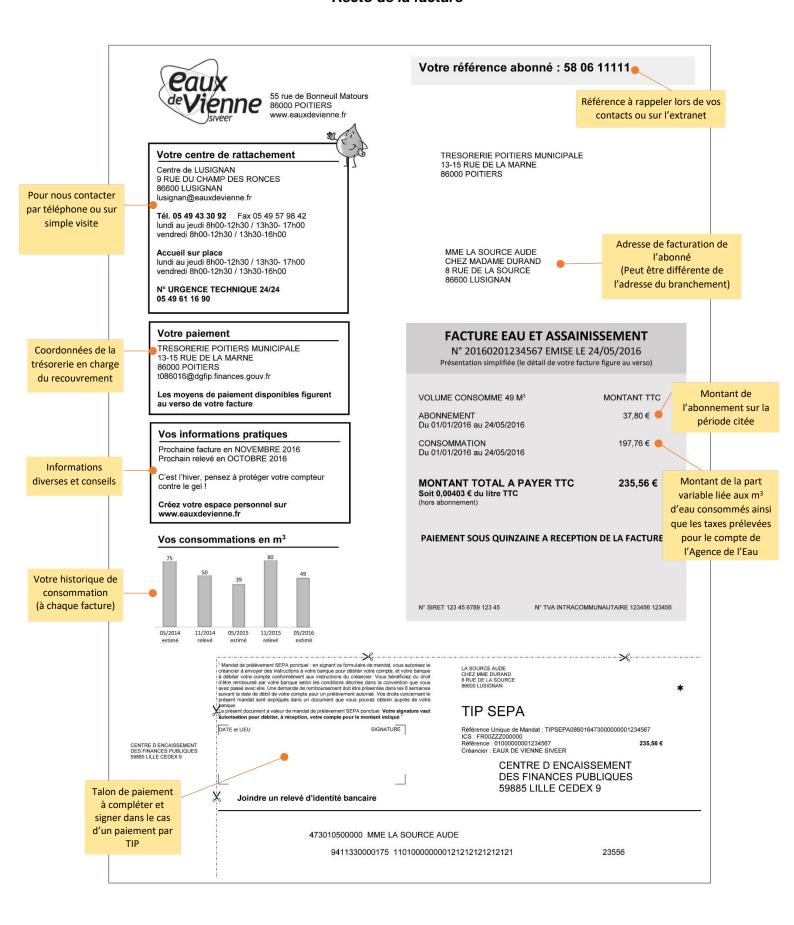
COMPRENDRE MA FACTURE D'EAU

Recto de la facture



COMPRENDRE MA FACTURE

Verso de la facture

Numéro du compteur, adresse de branchement et type de consommation (suite à un relevé ou estimé)

Part destinée à couvrir les charges fixes du service

Redevances calculées et percues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Branchement raccordé ou non à l'assainissement collectif Consommation facturée DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS. Votre facture en détail Nº compteur et lieu de desserte Ancien Index Nouvel Index Observation (m3) E06KB125458 P estimé le 24 mai 2016 342 OUR 49 8 RUE DE LA SOURCE LUSIGNAN Qté Tarif annuel Montant HT TVA % Montant TVA Rubriques Montant TTC DISTRIBUTION DE L'EAU 84.59 € ABONNEMENT 1 CPT 08KB125458 DU 01/01/2016 AU 24/05/2016 46,430 18 44 5,50 1.01 19,45 CONSOMMATION . Part variable 49 DU 01/01/2016 AU 24/05/2016 1.19 io 3.21 61,57 PRESERVATION RESSOURCES EN EAU correspondant au volume DU 01/01/2016 AU 24/05/2016 49 0.19 3,57 en mètres cubes REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 129.38 € enregistré entre 2 relevés PART FIXE CPT 08KB125458 DU 01/01/2015 AU 31/12/2015 1 42,000 16,68 18,35 1,67 PART VARIABLE 49 DU 20/05/2015 AU 21/10/2015 2,060 100,94 10,00 10,09 111,03 ORGANISME PUBLIC - AGENCE DE L'EAU 21,59 € LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU 20/05/2015 AU 21/10/2015 49 0.230 11.27 5,50 0.62 11,89 MODERNISATION DES RESEAUX 49 0.180 8,82 10,00 0.88 9,70 DU 20/05/2015 AU 21/10/2015 MONTANT TOTAL A PAYER 217,89 17,67 235,56 €



↓ Vos movens de paiement

- Mensualisation: mandat de prélèvement disponible auprès de votre centre de rattachement ou sur votre espace personnel www.eauxdevienne.fr
- Prélèvement à échéance : mandat de prélèvement disponible auprès de votre centre de rattachement ou sur votre espace personnel www.eauxdevienne.fr
- Internet : sur le site www.tipi.budget.gouv.fr | Identifiant collectivité : 007513 | Référence : 2015 EA 00 02465747 (le paiement en ligne est actif pendant les 2 mois qui suivent la date d'émission de la facture)
- TIPSEPA: dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir)
- Virement: sur le compte banque de France IBAN: FR75 3000 1006 39C8 6000 0000 049 BIC: BDFEFRPPCCT
- · Espèces : au guichet du trésor public dans la limite de 300€ (article 19, loi de Finances 2013) · Chèque : libellé à l'ordre du trésor public (joindre obligatoirement le talon de la facture)

Moyens de paiement à disposition pour payer votre facture

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.

1617-23, et R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours: le présent titre exécutoire peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à défaut, à compter du premier acte de poursuite (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales. La contestation peut être portée devant le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent, selon la nature de la créance.